



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Institut Inter
Régional
pour la Santé
PRÉVENTION



EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Délivrance des bons de transport, quels consultants sont concernés ?

Chers Partenaires, nous vous informons que les consultants inscrits à l'examen de prévention en santé peuvent bénéficier d'un **bon de transport en taxi** pour se rendre au centre d'examens, s'ils sont dans l'une des situations suivantes :



**Absence de moyen
de transport.**



**Difficultés d'accès
aux soins.**

*(renoncement, absence de
médecin traitant, médecin
traitant non disponible)*



**Présence d'un
handicap physique
ou mental.**



**Bénéficiaires de la
Complémentaire Santé
Solidaire (CSS).**

Ces bons de transport sont financés par la CPAM de l'Eure.

CES de l'Eure

27 voie Marmaille
27100 VAL DE REUIL

Site de Vernon

Espace Santé
18 Rue des Grands Renards
27200 VERNON

Site d'Evreux

Pôle Santé
540 Rue Nungesser et Coli
ZAC Long Buisson
27 930 GUICHAINVILLE

Pour nous contacter : 02 32 25 18 56 // cpsp27@uc-irsa.fr

Les sites sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30.